

## Les logiciels libres : Pour une organisation syndicale libre de l'ingérence du privé

*Ce texte de réflexion a été écrit par la SOGÉÉCOM en février 2013 en vue du congrès d'orientation de l'ASSÉ, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante*

L'écriture de ce texte de réflexion pour le congrès d'orientation provient d'un mandat de l'Assemblée générale de la SOGÉÉCOM. Ses membres ont alors pris clairement position en faveur du logiciel libre en adoptant une politique d'utilisation et de promotion de ceux-ci, que nous joignons en annexe de ce texte. L'assemblée s'est également prononcée afin que cette politique soit proposée pour notre organisation nationale. Ce texte ne vise pas nécessairement à défendre cette politique telle quelle, mais bien, à tout le moins, l'idée que l'ASSÉ ne peut se permettre de passer à côté de ce phénomène qui s'inscrit, plus largement, dans la lutte contre la marchandisation du savoir et pour le partage de l'information (culture libre).

Nous souhaitons que ce texte soit lu en mettant de côté certains préjugés et certaines considérations qui relèvent de la mauvaise foi. L'humour a malheureusement bien souvent évacué le débat de fond sur les logiciels libres. Nous nous attacherons ici à présenter plutôt les enjeux politiques entourant la question du logiciel propriétaire et du logiciel libre. Dans le cadre de l'ASSÉ, où la production de matériel d'information (et sa diffusion) est au cœur même de notre fonctionnement, le débat sur nos moyens de production informatique — et sur ceux qui les possèdent réellement — est selon nous important. L'ASSÉ n'ayant aucune position claire sur le sujet, la décision d'utiliser ou non les logiciels propriétaires (et les conclusions politiques qu'elle suppose) est prise par les élu-e-s des comités et conseils, ce qui entraîne parfois des tensions internes. Avec les positions sans équivoque de la SOGÉÉCOM en faveur de l'utilisation et de la promotion des logiciels libres, la rédaction d'un texte de réflexion sur le sujet s'imposait.

Avant d'aller plus loin, précisons tout de suite une chose : nous ne souhaitons pas faire de ce texte un débat technique sur les cas particuliers d'alternatives libres. Nous ne ferons pas une étude comparative entre Photoshop et Gimp. Nous n'étudierons pas les différences de fonctionnalités entre Scribus et InDesign. Quand nous parlerons « d'alternative libre », nous sous-entendons que le logiciel auquel le terme réfère représentera une alternative « crédible ». Cela ne veut pas dire que le logiciel a une interface et un fonctionnement identique. Cela ne veut pas non plus dire que chacune des fonctionnalités du logiciel propriétaire est systématiquement présente dans le logiciel en question. Cela veut tout simplement dire que le logiciel est capable de fournir un résultat d'une qualité comparable au prix d'un effort comparable. Rien de plus, rien de moins. Le débat sur la question doit être politique ; le débat technique devra avoir lieu dans un deuxième temps. Ce sera alors aux comités et conseils de s'assurer d'agir en toute cohérence avec les principes de l'ASSÉ — et au congrès de veiller sur ces derniers.

## **Pour des logiciels gratuits, de qualité, libres de l'ingérence du privé et non discriminatoires**

### **Quelques notions préalables**

Le logiciel libre se caractérise par son mode de production et de diffusion. Nous en donnerons un aperçu ici, mais plus de détails sont donnés dans la politique adoptée par la SOGÉÉCOM que nous joignons à ce texte. Les logiciels libres, du point de vue du non-spécialiste, offrent plusieurs avantages. Dans un premier temps, ils sont très souvent entièrement portables, sur tous les systèmes d'exploitation (Mac OS, Windows, GNU/Linux, Android, etc.). Le téléchargement en est gratuit, et est d'entrée de jeu encouragé. Ce qui est moins connu, même chez les utilisateurs et utilisatrices de logiciels libres, c'est leur mode de développement. Bien que les fonctionnements varient, on retrouve habituellement une communauté de développeurs et d'utilisateurs et utilisatrice qui adoptent un mode de production horizontal, proche de la démocratie directe. Certains projets se sont dotés de chartes ou de constitutions qui régulent leur fonctionnement : on y élit des modérateurs et modératrices, on y vote des orientations à donner au projet, etc. Cela s'apparente, pour donner un exemple connu, au fonctionnement du projet Wikipédia. Bien sûr, nous ne nions pas que certains projets ont un fonctionnement plus centralisé, mais on est loin de l'entreprise privée qui développe en vase clos pour protéger sa propriété intellectuelle afin de maximiser ses profits. Un autre élément qui saute moins aux yeux de l'utilisateur ou de l'utilisatrice est le caractère proactif de plusieurs licences de logiciels libres. Ces licences prennent un caractère viral en interdisant, entre autres, aux développeurs de logiciels propriétaires d'intégrer des programmes ou applications libres sans en dévoiler le contenu.

### **Les logiciels propriétaires (privateurs) et le piratage**

Le logiciel propriétaire — parfois appelé « logiciel privateur » — n'est pas exactement pareil à un bien consommable ordinaire. C'est une nouvelle forme de produit économique, car sa consommation par un particulier n'exige aucun travail supplémentaire pour sa reproduction (ou du moins un travail négligeable, comme de graver un disque). Lorsqu'on pirate un logiciel, on ne le vole pas de la même manière qu'on vole une pomme chez un marchand, car notre vol n'a absolument aucune chance de priver quelqu'un d'autre d'acheter le même produit. On croit à tort qu'en piratant le logiciel en question, on contourne le contrôle mis en place par la grande entreprise autour de sa propriété lucrative. C'est plutôt le contraire qui se produit. En piratant des logiciels, nous ne faisons avancer aucune cause ; nous nous livrons pieds et poings liés à la servilité ordinaire de l'obéissance économique. Le piratage est la réaction prévue et prévisible du consommateur devant les barrières monétaires indécentes dressées par les entreprises.

Le piratage des logiciels propriétaires a également le désavantage d'entraîner certaines complications techniques. Ainsi, il arrive que la licence piratée d'un logiciel expire, rendant le logiciel inutilisable jusqu'à l'installation d'une version fraîchement piratée.

## **Les logiciels propriétaires ont besoin de nous, nous n'avons pas besoin des logiciels propriétaires.**

Un argument douteux autour de l'accessibilité des logiciels libres nous est parfois servi. Le problème avec les logiciels libres serait, nous dit-on, que personne (ou presque) ne sait comment les utiliser. Parmi la poignée de personnes qui auront fait le matériel d'information de l'ASSÉ ou de la CLASSE durant la grève (une dizaine de personnes, peut-être) on en compte effectivement très peu qui utilisent couramment les logiciels libres de graphisme. Cela fait-il pour autant des logiciels libres une alternative inaccessible à l'échelle de l'ASSÉ ? Dans le contexte où on peut considérer qu'en fait, le graphisme a souvent été la chasse gardée d'un groupe restreint, en quoi les compétences de quelques dizaines de personnes doivent être considérées comme représentatives de l'ASSÉ et de sa structure horizontale ? Nul besoin alors d'aller chercher bien loin pour que les alternatives libres deviennent accessibles : c'est essentiellement une question d'éducation populaire. De la même manière que « l'accessibilité » — pour ne pas dire le monopole — des logiciels privés est assurée par une transmission du savoir entre camarades, les logiciels libres deviendront pleinement accessibles dès que nous mettrons concrètement en œuvre leur accessibilité dans notre structure.

L'avènement de l'informatique propriétaire, c'est aussi l'avènement d'une nouvelle forme de propriété : une propriété qui peut pratiquement être dédoublée à l'infini sans aucun problème. Cette nouvelle forme de propriété exige, dès lors, des procédés de contrôle d'un genre nouveau pour empêcher les gens d'acquérir clandestinement le logiciel. Ces procédés de contrôle informatique sur les individus, par la nature même de l'internet et de la mobilité de l'information qui le caractérise, sont très difficiles à mettre en œuvre par les corporations. Nous sommes trop nombreux et nombreuses, et surtout trop anonymes pour être contrôlé-e-s (malgré de multiples tentatives de le faire). C'est pourquoi il apparaît que les entreprises, plutôt que de prendre de front cette problématique technique, préfèrent la retourner à leur avantage. Pourquoi s'échiner à contrôler l'usage des logiciels par les individus (dont les militants et militantes), alors qu'on peut simplement les laisser répandre nos « propriétés intellectuelles », créant une dépendance technique parmi les futurs spécialistes ? C'est exactement avec cette logique en tête que Microsoft offre gratuitement ses licences à des écoles primaires et secondaires. Si les individus demeurent insaisissables, les institutions publiques (ministères, services publics, entreprises nationales) ou privées, elles, ne bénéficient pas du même anonymat. C'est donc à ce niveau que le contrôle s'exerce — et que les profits s'engrangent. C'est dans le but de casser ce cercle vicieux d'endoctrinement technologique que l'ASSÉ se doit, en tant qu'organisation pouvant avoir une influence normative sur le quotidien des militant-e-s (mécanismes féministes, rapports horizontaux, perspective critique, etc.), de promouvoir l'utilisation du logiciel libre.

Cela nous mène à répondre à une critique souvent entendue, comme quoi l'utilisation du logiciel libre s'apparente à une forme de « consommation responsable » qui n'aurait que pour effet de déculpabiliser le consommateur ou la consommatrice. Or, nous pensons que l'éthique du portefeuille ne s'applique pas ici puisqu'il y a bel et bien une différence fondamentale dans le produit lui-même. Le logiciel est différent, car il agit, bien souvent, en tant que moyen de production d'information. Ainsi, nous ne nous en remettons pas individuellement aux mécanismes d'offre et de demande du marché pour faire triompher notre choix de consommation (acheter c'est voter), au contraire : l'utilisation des logiciels libres permet une réappropriation collective de nos moyens de production. En fait, ce sont les logiciels propriétaires qui se soumettent aux lois du marché (celles des monopoles) et qui menacent

par ce fait même la continuité des outils qu'ils développent pour nos « spécialistes ». Ainsi, il peut arriver que des logiciels propriétaires représentant le standard en graphisme deviennent démodés rapidement, au point de devenir carrément inutilisés. On peut penser à l'exemple de Quark Xpress. Au début des années 2000, ce logiciel était un standard au sein du mouvement étudiant. Une grande partie des réalisations étaient faites avec ce logiciel. Maintenant qu'il est devenu complètement dépassé, l'utilisation des anciens fichiers sources (pour pouvoir réutiliser ou modifier du travail précédent) devient très ardue, voire impossible. Mais ces problématiques restent des arguments secondaires, essentiellement techniques. Pour nous, l'argument majeur en faveur de l'utilisation et de la promotion active du logiciel libre doit rester, comme nous l'avons déjà mentionné, un argument de nature politique. Les logiciels libres ont l'énorme avantage d'être basés, plus souvent qu'autrement, sur les besoins réels d'une communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices — et non sur des impératifs de profits détachés de tout contexte.

La réappropriation des logiciels inclut, par exemple, le simple fait de savoir ce qu'un logiciel est en train de faire lorsqu'il roule sur nos machines. Le code fermé (le programme) d'un logiciel propriétaire étant inaccessible, des fonctions telles que le recueil d'informations confidentielles (transactions bancaires, mots de passe, organisation d'actions/manifestations, localisation GPS, etc.) sont très facilement implantables, et fréquentes dans le monde des logiciels privés. Dans le monde du logiciel libre, au contraire, de telles intrusions sont immédiatement repérées, pointées du doigt et corrigées.

## **En marche vers la collectivisation des moyens de production numériques.**

Certains argueront que tout effort pour aller vers le logiciel libre est un effort inutile. Non seulement les logiciels ne sont-ils pas suffisamment productifs (en termes de « capital militant »), mais en plus, ils ne changent rien, puisque leur utilisation n'affaiblira jamais suffisamment les entreprises, bien trop solide pour être ébranlées par ces mouchérons.

Ces affirmations se fondent sur une erreur importante. Contrairement au voleur de pomme — qui ne s'attaque qu'au produit, et au marchand qui le distribue — le logiciel libre s'attaque à la clé du succès des entreprises de logiciels : le monopole du savoir. La conquête des logiciels libres est en fait une conquête infiniment productive. Elle consiste d'abord et avant tout en une reprise des moyens de production informatiques par la communauté. Chaque alternative libre fonctionnelle est une collectivisation pure et simple d'un pan entier de l'économie du logiciel (on peut prendre l'exemple de LibreOffice, qui représente une collectivisation du traitement de texte). Le logiciel peut alors être utilisé au plein bénéfice de la société, par exemple par des organismes publics, sans que le privé ne puisse faire de profits avec les fonds publics. Mieux encore : le code du logiciel peut être récupéré par n'importe qui, et amélioré — pour des besoins spécifiques ou pour ceux de l'ensemble de la communauté.

Même si la lutte contre le logiciel libre n'a pas le même impact matériel que la lutte pour un régime d'Aide financière aux études décent (par exemple), il n'en demeure pas moins que c'est une lutte utile, et qui s'intègre surtout merveilleusement bien à notre culture organisationnelle. La majorité de l'effort que suppose le passage de notre organisation vers le logiciel libre est un effort de transition, de changement de culture. La vieille garde utilisant les logiciels propriétaires depuis plusieurs années aura à réapprendre de nouveaux logiciels ;

c'est un fait. Mais une fois le processus de transition terminé, les logiciels libres crédibles sauront accomplir les mêmes tâches que leurs homologues privés.

## **À grands coups de bottes, les logiciels privés à la porte !**

Le campus Ubisoft du cégep de Matane (prévu pour former des travailleurs et travailleuses pour Ubisoft) est devenu un cas d'école au sein du mouvement étudiant en ce qui concerne les dérives de l'économie du savoir. Mais les Accréditations d'Études Collégiales portant exclusivement sur l'apprentissage de certains logiciels propriétaires (comme l'AÉC « Sharepoint », implanté au collège de Maisonneuve) représentent aussi un bon exemple de l'économie du savoir. De manière moins nette (mais aussi très insidieuse) le simple fait que les campus offrent presque systématiquement les logiciels propriétaires sur leurs ordinateurs permet à l'entreprise d'atteindre deux de leurs objectifs d'un coup : réaliser des profits privés avec des fonds publics, et convertir les techniciens et techniciennes qui iront répandre leur bonne nouvelle.

Rien de surprenant d'ailleurs à ce que ces entreprises soient des pivots de l'économie du savoir : le contrôle du savoir est au cœur de leur stratégie de marketing, qui vise d'abord les citoyens et citoyennes, et ensuite les organismes et entreprises qui les emploient. L'ASSÉ, en constituant un bassin de techniciens et techniciennes qui défendent bec et ongle le logiciel privé — sur la base que, de toute manière « on le pirate » —, n'échappe malheureusement pas à cette logique.

La lutte contre l'économie du savoir, c'est aussi la lutte contre la reproduction de cette économie au sein de nos propres organisations. Ensemble, bloquons les logiciels privés !

Concrètement, l'adoption d'une politique de promotion et d'utilisation des logiciels libres semblable à celle adoptée par la SOGÉÉCOM supposerait principalement trois choses :

1. L'ASSÉ s'engagerait à faire usage des logiciels libres chaque fois que ceux-ci représentent une alternative efficace.
2. L'ASSÉ favoriserait les logiciels sous licence GNU/GPL — qui a l'avantage de comporter une clause virale (la distribution du logiciel doit toujours s'accompagner des libertés informatiques fondamentales) et une clause de sécurité (qui empêche quelqu'un de rendre privé le logiciel à l'aide d'un brevet).
3. L'ASSÉ finalement ferait la promotion des logiciels libres, en défendant les droits des auteur-e-s de logiciels libres et en faisant pression sur les administrations publiques pour qu'elles favorisent les alternatives libres. La SOGÉÉCOM, ayant adopté une position de promouvoir les logiciels libres sur les instances nationales, sera en mesure d'établir un plan d'action pour assurer une transition harmonieuse et efficace vers des solutions libres, advenant une décision du congrès allant en ce sens.

Pour plus de détails, voir la politique d'utilisation de la SOGÉÉCOM ci-jointe.